

RÈGLES DE VIE – COURS D'ÉTÉ EN CLASSE

- L'élève doit, en tout temps, accéder au Collège par la porte d'entrée des élèves située sur la 15^e avenue.
- L'élève inscrit aux cours d'été est dans l'obligation d'être présent durant toutes les heures de sa formation. **Les absences et les retards ne sont pas tolérés et peuvent entraîner des sanctions ou l'expulsion.**
- Aucun arrangement ne sera possible pour des raisons de voyage ou de vacances.
- **Le respect est de mise dans tous les rapports interpersonnels au Collège.** L'impolitesse, les abus de langage, l'intimidation, le taxage, la violence physique, le vandalisme ainsi que la possession de drogue ne sont pas tolérés et sont passibles d'expulsion.
- Il est interdit de fumer (inclus le vapotage ou l'usage de cigarettes électroniques) sur la propriété du Collège Jean-Eudes, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Durant les cours d'été, nous exigeons une tenue vestimentaire convenable. Cela signifie que la longueur des shorts et des jupes doit être adéquate et que les camisoles à bretelles étroites sont interdites. **L'élève qui désobéit à cette règle sera retourné à la maison.**
- À l'intérieur des locaux de classe, l'utilisation d'un iPod, d'un iPad et/ou d'un cellulaire est interdite, sans l'approbation de l'enseignant.
- La consommation de boissons énergisantes (ex : *Red Bull*) est interdite dans l'enceinte du collège.
- Les piercings et les tatouages visibles sont formellement interdits et doivent être couverts.
- Toute tricherie, toute tentative de plagiat ou toute participation à un plagiat entraîne automatiquement la note « zéro » et est passible d'expulsion.
- **Mesures sanitaires :** l'élève doit respecter les normes exigées par la Santé publique au moment des cours d'été.